

Arguments et contre-arguments autour des inscriptions des étrangers sur les listes électorales en vue des élections communales d'octobre 2017

Je ne veux pas m'inscrire, car les démarches sont trop lourdes.

Non, ce n'est plus vraiment le cas. Auparavant, il fallait effectivement présenter des certificats de résidence pour justifier les 5 années de résidence au Grand-Duché, ce qui pouvait parfois être assez compliqué. Il y a maintenant un nouveau fichier mis en place depuis avril 2016. Il s'agit du Registre national des Personnes Physiques (RNPP) dont l'objectif général est de garantir l'exactitude des données enregistrées et de permettre aux administrations un accès à des données exactes et actualisées.

Désormais, les services et administrations qui ont accès à ce registre ne peuvent plus exiger la production de certificats censés attester l'exactitude de données personnelles, c'est le cas notamment des attestations de résidence.

Ainsi, lorsqu'une personne désire s'inscrire sur les listes électorales, ce n'est pas à elle de fournir les documents justifiant 5 années de résidence, l'administration communale à la possibilité de vérifier l'information via les registres du RNPP. Une personne qui souhaite s'inscrire sur les listes électorales doit se présenter à l'administration de sa commune avec une pièce d'identité valide (carte d'identité, passeport).

Au Luxembourg le vote est obligatoire.

Effectivement, le vote est obligatoire au Luxembourg. Mais ce n'est pas un cas à part en la matière. En Europe, le vote est obligatoire en Belgique, en Grèce, au Liechtenstein, à Chypre, dans le Land autrichien du Vorarlberg, ou le canton suisse de Schaffhouse. Ailleurs, le vote est aussi obligatoire en Australie, en Turquie et dans plusieurs pays d'Amérique latine (comme le Brésil et le Costa Rica). Face à l'abstention record de ces dernières années, la question du vote obligatoire revient régulièrement sur la table des discussions, en France ou en Allemagne, car l'efficacité d'une telle mesure est prouvée depuis longtemps.

Le vote obligatoire aux élections communales n'est pas très contraignant : dans la mesure où les élections se déroulent tous les 6 ans, vous êtes obligé de vous déplacer un dimanche sur 312 (sur base de 52 dimanches par an).

Si vous avez peur des sanctions, sachez que vous avez la possibilité de voter par correspondance, ou de déclarer une impossibilité de voter aux élections communales en justifiant votre absence, les démarches sont simples et rapides.

Remarque : Joseph Bech, député et rapporteur du projet de loi sur le suffrage universel déclarait le 9 juillet 1919 à propos de l'obligation de voter : « *L'électorat est un droit social ; c'est un droit qui doit être reconnu à chacun, à moins qu'il n'y ait de raison grave de la refuser ; mais c'est un droit qui s'exerce dans l'intérêt de la société et, par conséquent, la société peut et doit en régler l'exercice* »

Je ne connais pas les partis politiques luxembourgeois

Le Luxembourg est une démocratie constitutionnelle où toutes les tendances politiques sont représentées, au même titre que les différentes familles politiques que l'on trouve dans les autres pays d'Europe. Il y a au Luxembourg les partis souverainistes, les partis de gauche, de la droite libérale et conservatrice, les écologistes, etc. Il y a d'ailleurs de nombreux échanges et d'alliances entre les partis politiques luxembourgeois et européens. Le système représentatif a donc une certaine similarité entre le pays d'origine et le Luxembourg, du moins si ce pays d'origine est une démocratie. Et puis, au Luxembourg il est relativement facile de s'informer et de se faire une opinion, par l'intermédiaire d'une association, d'une organisation, d'un syndicat, de ses connaissances, ... et puis les partis politiques ont tous un site internet.

Remarque : Les partis politiques doivent aussi faire des efforts d'ouverture vis-à-vis des résidents étrangers, il en va aussi de leur responsabilité. Il ne faut donc pas hésiter à les interpeller, d'autant que les responsables politiques sont très accessibles au Luxembourg.

La politique n'est pas pour moi, je n'y comprends rien, et puis ça ne sert à rien de voter ...

La politique est un vaste sujet, elle concerne aussi bien la question de la citoyenneté, la question de la participation politique, l'engagement à tous les niveaux, local, national, international. Lorsque les gens disent « la politique ne sert à rien », « ce n'est pas pour moi », etc., ils ont surtout une certaine vision d'une "politique politicienne" restreinte, lointaine, élitiste.

Mais pourquoi voter ? Le Luxembourg est l'un des rares pays qui permet à ses ressortissants étrangers de voter et d'être candidats, et pourquoi pas, d'être élu au conseil communal, d'accéder au poste d'échevin ou de bourgmestre. Quelle chance !

Le droit de vote est un acquis fondamental de la démocratie et a été élevé au rang de Droit Universel (article 21 de la Déclaration universelle des Droits de l'Homme).

Remarque : Le 24 juin 2016, au lendemain du Brexit, les recherches des Britanniques sur Google Trends, montrent que la question la plus posée sur l'Union européenne était "What does it mean to leave the EU ?", soit "Qu'est ce que cela signifie de quitter l'UE ?". La deuxième question plus posée était "What is the EU ?", "Qu'est-ce que l'UE ?". Google nous permet de savoir que certains électeurs ont déposé un bulletin de vote sans réellement penser aux conséquences, et sans savoir ce que cela impliquait. Ça ne sert vraiment à rien de s'informer ? De voter ?

... de toute façon on ne nous écoute pas

En choisissant tel ou tel parti, tel ou tel candidat, les habitants ont la capacité d'influencer les orientations du futur conseil communal, du futur gouvernement. Que le choix se fasse vers un parti soucieux de l'environnement, la politique générale sera axée vers l'écologie, l'énergie renouvelable, etc. Que ce choix s'oriente vers un parti soucieux d'équité sociale, elle développera une politique d'aide et de solidarité envers les plus démunis. Que ce choix se dirige vers un parti soucieux de l'aspect sécuritaire, les choix politiques et

économiques se feront autour du recrutement d'agents de sécurité, l'implantation de caméras de surveillance, etc.

Les partis politiques, et leurs candidats, sont invités à être à l'écoute des citoyens, ils proposent un programme et sont censés le mettre en place une fois élus. Avant les élections, les citoyens peuvent faire entendre leurs voix, exprimer leurs attentes, de façon individuelle ou collective, par le biais d'une association par exemple, parce que les hommes et femmes politiques au Luxembourg sont très accessibles, c'est l'avantage des petits pays démocratiques. Une fois les élections passées, les citoyens peuvent toujours interpeller leurs élus et rappeler leurs promesses.

Comment ? Par courrier, individuel ou collectif, ouvert ou fermé. Par des pétitions, manifestations, des grèves. Par la participation à des commissions consultatives communales ou nationales. Par des interpellations adressées au Collège Echevinal.

Remarque : C'est le jeu démocratique qui se joue là, à différentes échelles, à différents niveaux. Plus de personnes voteront, plus les élus seront dans l'obligation de tenir les promesses et plus ils auront une certaine légitimité dans leur action. Voter, c'est donc choisir des orientations, choisir des représentants, influencer les résultats des élections, la composition du conseil communal et du collège des échevins. Ne pas voter, c'est laisser l'autre décider à ma place.

J'ai l'intention de prendre la nationalité luxembourgeoise

En prenant la nationalité luxembourgeoise, vous serez dans l'obligation de voter aux élections législatives, européennes et communales. Il est justement conseillé de vous inscrire le plus tôt possible afin de vous familiariser avec le système politique luxembourgeois. Une fois inscrit sur les listes électorales et que vous aurez acquis la nationalité luxembourgeoise, vous n'aurez aucune démarche à faire, l'administration communale fera un transfert de liste, c'est-à-dire que vous passerez de la liste des électeurs étrangers à la liste des électeurs luxembourgeois.

L'inscription sur les listes électorales communales ne doit pas être une question de nationalité, les décisions prises à l'échelle communale affectent le cadre de vie de l'ensemble des résidents de la commune, quelle que soit leur nationalité.

Je n'ai pas l'intention de rester au Luxembourg

Il faut faire la distinction entre un projet lointain et approximatif du retour au pays, à la retraite par exemple, et un projet de retour à une date sûre, fixée à l'avance, où effectivement il paraît moins utile de s'inscrire sur les listes électorales. Mais dans la perspective d'un futur retour, non déterminé, rien ne vous empêche de vous inscrire sur les listes électorales et d'exercer vos droits civiques.

En effet, si vous quittez le Luxembourg définitivement, vous serez tout simplement rayé des listes électorales, sans démarche de votre part. Et si vous revenez quelques années plus tard au Luxembourg, vous devrez de nouveau justifier 5 années de résidence au Luxembourg pour vous inscrire à nouveau sur les listes électorales. Il n'y a pas de

démarches administratives lourdes à subir, et vous n'aurez de comptes à rendre à personne.

Remarque : L'expérience migratoire montre que le retour au pays devient peu à peu un mythe avec les années qui passent et les événements de la vie (enfants, petits-enfants,...). Au final, il y a peu de retours au pays !

Chaque étranger qui vit au Luxembourg depuis un certain temps et qui s'intéresse aux affaires politiques devrait être au courant, cela relève de son choix, qui est à respecter, de s'inscrire ou de ne pas s'inscrire. Ceux qui ne s'inscrivent pas, ne protestent pas, nous laissent tranquilles, que nous les laisserons tranquilles également.

Effectivement, les personnes font ce qu'elles veulent et sont libres de s'inscrire ou de ne pas s'inscrire sur les listes. Seulement, toutes les études montrent qu'il y a de fortes inégalités face à l'accès à l'information et les personnes ne font pas des choix en toute connaissance de cause. Ainsi, lorsqu'un nouveau droit est octroyé, elles ne sont pas forcément au courant, ou n'ont pas conscience de l'impact de ce nouveau droit dans leur quotidien. Pour cela, il est souvent nécessaire de l'accompagner de mesures afin de permettre aux personnes de se l'approprier et de l'exercer réellement. Il est par conséquent nécessaire de mettre en place une politique d'information et de sensibilisation, à travers des actions ciblées et concertées, afin que toutes les personnes décident de façon éclairée et avisée.

Mais, pourquoi voter finalement

- A travers l'inscription sur les listes électorales et l'exercice du droit de vote, je manifeste mon engagement de citoyen et je renforce la démocratie.
- Le droit de vote, réservé au 19^{ème} siècle à quelques-uns sur base de leur fortune, a été progressivement élargi à la population résidente (suffrage universel, droit de vote des femmes, droit de vote aux personnes âgées de 18 ans, aux ressortissants communautaires, aux ressortissants de pays tiers). Le suffrage universel est le résultat d'un long combat.
- Combien de défenseurs de la liberté et de la démocratie ont été emprisonnés, torturés, tués dans le monde, et le sont encore ailleurs, pour leur combat contre la monarchie absolue et les régimes autoritaires ? Penseurs, révolutionnaires, militants ou simples anonymes, etc. ils sont nombreux à avoir risqué leur vie pour obtenir le droit de vote. À l'heure des révolutions arabes et des massacres quotidiens en Syrie, l'abstention dans nos contrées paraît bien peu justifiable.
- Pour gagner le droit de se plaindre des représentants politiques : qui n'a jamais entendu l'un de ses proches revendiquer son attitude abstentionniste puis se plaindre, quelque temps plus tard, parce que le candidat élu ou sa politique ne convient pas ? La critique est toujours bienvenue dans une démocratie. Encore faut-il qu'elle soit constructive. Dénoncer oui, mais pourquoi alors ne pas avoir tenté de changer les choses avec un bulletin de vote ?
- La commune me concerne, elle a de nombreuses compétences qui me touche directement : la mise en place de crèches, de maisons-relais, de maisons des jeunes,



d'aires de jeux, la gestion de l'école fondamentale, les subventions aux associations, la construction de logements sociaux et l'aide à la construction, la circulation et la mise en place de ralentisseurs, la sécurité et le maintien de l'ordre, la gestion des déchets et la salubrité, etc. Tous ces points, et bien d'autres encore, me concernent directement et influencent mon quotidien.

- Etc.